

## PIÈCE JOINTE 1

### EXIGENCES OBLIGATOIRES

Le présent document fait partie de la demande de propositions (DP) pour le système d'entraînement virtuel du contrôleur interarmées de la finale de l'attaque (SEV CIFA) et pour le soutien en service et la réparation et révision du système.

Le processus de conformité des soumissions en phase s'appliquera exclusivement aux exigences obligatoires.

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme aux exigences de la demande et répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires. Si l'un des critères obligatoires n'est pas respecté, l'offre sera déclarée non recevable.

Il incombe exclusivement aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements pour permettre une évaluation adéquate de leur soumission.

Les soumissionnaires doivent inscrire des renvois aux endroits où les renseignements sur la conformité de leur soumission peuvent être trouvés dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » avant de présenter leur soumission.

Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent répondre par « oui » ou « non » aux énoncés de conformité.

Aux fins de l'évaluation de la réponse du soumissionnaire, la description de l'« expérience avérée » pour chaque projet doit inclure au minimum :

- (1) le nom du projet;
- (2) la description du projet;
- (3) une description de la portée des travaux réalisés qui sont de complexité similaire\*;
- (4) la date de livraison du projet;
- (5) la durée du projet;
- (6) le nom et les coordonnées du client, y compris le nom du gestionnaire de projet, son numéro de téléphone direct et l'adresse de l'entreprise.

Pour démontrer que le projet décrit est de « complexité similaire », le soumissionnaire doit aborder dans sa description la portée de l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de contrats antérieurs d'acquisition et de soutien en service.

Pour certaines des exigences énoncées, le niveau de renseignements sera évalué comme suit :

- 1) Publication de simulation technique : Description textuelle des résultats d'une simulation qui a été réalisée afin de démontrer la fonction proposée énoncée dans l'exigence.
- 2) Application de simulation : Description textuelle de la façon dont la fonction exigée a été utilisée avec succès dans le cadre d'un scénario réel. L'application doit être appuyée par des données, y compris des tests et des mises à l'essai (plans, procédures, résultats) ou par un rapport d'attestation délivré par une tierce partie.

**Tableau 1 – Critères techniques obligatoires pour l'acquisition (CTO)**

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
CTO1	Expérience acquise dans le cadre de projets antérieurs. Le soumissionnaire doit avoir une expérience avérée, acquise au cours d'un minimum de deux projets d'une complexité similaire à celle de la portée des travaux détaillés dans le Volume 2 – Annexe A, Énoncé des travaux. Cette expérience doit viser la livraison et la mise en service réussies de matériel de simulation militaire dans les 10 années précédant la date de clôture de la demande de soumissions.	L'« expérience avérée » pour chaque projet doit inclure au minimum :  (1) le nom du projet; (2) la description du projet; (3) une description de la portée des travaux réalisés qui sont de complexité similaire; (4) la date de livraison du projet; (5) la durée du projet; (6) le nom et les coordonnées du client, y compris le nom du gestionnaire de projet, son numéro de téléphone direct et l'adresse de l'entreprise.	Volume 1 – Annexe A – Énoncé des travaux pour le système d'entraînement virtuel du contrôleur interarmées de la finale de l'attaque		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
CTO2	Le système doit être entièrement accrédité conformément à la version du mémorandum d'accord du Joint Fire Support Executive Steering Committee (JFS ESC) indiquée dans l'Énoncé des travaux d'acquisition du SEV CIFA pour toutes les commandes ratifiées.	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose satisfait à cette exigence.	Paragr. 1.1 et 1.2; A1.3; A1.6; A1.7		
CTO3	Le système doit satisfaire pleinement et continuellement aux exigences minimales des critères d'accréditation pour le système de simulation des CIFA indiqués dans le mémorandum d'accord du plan d'action du JFS ESC (réf. 2.a.) indiquées dans le tableau B.3.6.	Preuves documentaires écrites montrant comment le système pourrait être adapté pour satisfaire de manière continue aux exigences du critère obligatoire CTO3.	Paragr. 1.1 et 1.2; A1.3; A1.6; A1.7		
CTO4	Le système doit être fondé sur du matériel éprouvé, utilisé sur le terrain et mis en service par un partenaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou un partenaire militaire américain, britannique ou australien.	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose satisfait à cette exigence.	Paragr. 1.6.1.7		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
CTO5	Le système doit être un système « <b>PROTÉGÉ B</b> ».	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose satisfait à cette exigence.	Paragr. 4.5.5.1.1		
CTO6	Le système doit offrir un environnement d'entraînement virtuel par simulation réaliste et immersif.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.3.1.2		
CTO7	Le système doit permettre aux opérateurs de planifier et de coordonner les engagements des effecteurs interarmées sur le champ de bataille. Les effets simulés doivent permettre de porter des effets à la fois mortels et non mortels avec et sans munitions, de sorte que les opérateurs puissent effectuer une analyse et produire des effets de précision et des effets de zone tout en ayant la possibilité d'appliquer des procédures visant à réduire au minimum les effets indésirables (dommages collatéraux, fratricides, etc.).	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.3.1.3		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
CTO8	Le système doit pouvoir être intégré dans les emplacements actuels du parc d'équipement existant (le système doit être installé de manière fixe dans les emplacements actuellement occupés par les simulateurs provisoires pour officiers observateurs avancés et contrôleurs aériens avancés).	Preuve documentaire : Schéma montrant comment le système pourrait être intégré dans l'infrastructure disponible.	A1.3.1.4.2		
CTO9	Le système doit permettre aux opérateurs de créer et d'exécuter des scénarios en divers endroits du monde et de simuler des conditions diurnes et nocturnes, de même que tous les éléments et toutes les conditions du champ de bataille.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.3.1.4.3		
CTO10	Le système doit permettre de simuler des conditions de communication dégradées et des environnements cybernétiques contestés.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.3.1.4.4		
CTO11	Le système doit permettre de charger, créer et modifier des scénarios de mission pour fournir un entraînement sur mesure.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.3.1.5.1		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
CTO12	Le système doit permettre de recueillir des données d'utilisation et des mesures du rendement des stagiaires, d'en faire le suivi et d'en rendre compte.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.3.1.5.2		
CTO13	Les installations fixes du système doivent être munies d'un écran offrant au stagiaire un champ de vision horizontal de 180 degrés.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.7.1.4		
CTO14	Les installations fixes du système doivent utiliser la technologie des projecteurs infrarouges pour toutes les opérations nocturnes afin que l'utilisateur puisse porter un dispositif de vision nocturne, plutôt que d'avoir recours à un dispositif simulé.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.7.1.6		
CTO15	Les installations fixes du système doivent comprendre les postes de jeux de rôle dédiés suivants : poste de l'instructeur, poste du stagiaire, poste de liaison descendante vidéo et poste de pilotage.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.8		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
CTO16	Le système doit permettre de créer de l'information d'instruction.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.12.1		
CTO17	Le système doit permettre de générer des rapports sur l'historique et l'état d'avancement de l'instruction, pour les personnes et les organisations.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.12.3		
CTO18	Le système doit comprendre un équipement militaire simulé (SME) physique pour permettre au stagiaire d'interagir avec l'environnement synthétique de la même manière qu'avec un équipement du monde réel.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.13.1		
CTO19	Les installations fixes du système doivent être conformes aux exigences minimales pour le système de projection.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.14		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT d'acquisition	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
<b>CTO20</b>	Le système doit être conforme aux exigences minimales d'affichage.	Preuve documentaire : Publication de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.15		
<b>CTO21</b>	Le système doit être conforme aux exigences relatives à la disponibilité, à la fiabilité, à la maintenabilité, à la santé et à la sécurité, à la survivabilité, à l'environnement et aux facteurs humains.	Preuve documentaire : Publication de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	A1.20; A1.21; A1.22; A1.23; A1.24; A1.25; A1.26		
<b>CTO22</b>	Le système doit être conforme aux exigences en matière d'interférence électromagnétique et de compatibilité.	Preuve documentaire : Publication de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets ayant des exigences semblables en matière d'interférence électromagnétique et de compatibilité au cours des dix dernières années.	Paragr. 4.5.4		
<b>CTO23</b>	Le soumissionnaire doit fournir une ébauche du plan de gestion du projet (PGP).	Preuve documentaire : Ébauche du PGP conformément à la liste des données essentielles au contrat du SEV CIFA « SEV CIFA-PM-001 ».	Paragr. 3.2.1		

**Tableau 2 – Critères techniques obligatoires pour le soutien en service (CTOSES)**

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT du SES	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
<b>CTOSES1</b>	Le soumissionnaire doit fournir et maintenir une capacité de gestion pendant la durée du contrat de SES afin de gérer le calendrier, les coûts, la portée, les risques et la qualité, ainsi que de fournir des données et d'administrer les exigences de livraison pour chacun des produits livrables indiqués dans l'EDT.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	3.2.2		
<b>CTOSES2</b>	Le soumissionnaire doit être en mesure de répondre aux demandes pendant les heures normales de travail, au plus tard le jour ouvrable suivant, par l'entremise d'un service d'assistance offert dans les deux langues officielles.	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose satisfait à cette exigence.	3.3.2		
<b>CTOSES3</b>	Le soumissionnaire doit être en mesure de mettre à disposition des représentants de service sur le terrain dans les délais précisés dans l'EDT.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets ayant recours à des représentants de service sur le terrain au cours des	1.9.2		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT du SES	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
		dix dernières années.			
<b>CTOSES4</b>	Le soumissionnaire doit avoir la capacité d'effectuer la maintenance au troisième échelon.	Preuve documentaire : Publications de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets au cours des dix dernières années.	1.9.3.3		
<b>CTOSES5</b>	Le soumissionnaire doit être en mesure de gérer les pièces de rechange et les stocks.	Preuve documentaire : Publication de simulation technique faisant la preuve de la réalisation de deux projets dans lesquels les pièces de rechange ont été gérées au cours des dix dernières années ainsi que de la méthode de contrôle de ces pièces.	5.3.1		

Numéro	Critère technique obligatoire	Démonstration du soumissionnaire	Renvoi à l'EDT du SES	Réponse du soumissionnaire	Conforme Oui ou Non
<b>CTOSES6</b>	Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir la formation dans les deux langues officielles.	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose est conforme à cette exigence.	<b>3.3.5</b>		
<b>CTOSES7</b>	Le soumissionnaire doit être en mesure d'accéder à l'étalonnage.	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose est conforme à cette exigence.	1.8.2.2; <b>4.0.8</b>		
<b>CTOSES8</b>	Le soumissionnaire doit fournir des preuves de la conformité aux exigences environnementales.	Énoncé de conformité : Le soumissionnaire déclare que la solution de SEV CIFA qu'il propose est conforme à cette exigence.	<b>3.0.2</b>		